

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DU SIEGE DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (CIRC)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA METROPOLE DE LYON-DPMG/UCO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

KIMELFELD David, président de la Métropole de Lyon

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 4 | 6 | | 0 | 9 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Le terrain d'assiette de 9 060m ² est divisé en 2 parcelles : - la 1ère de 1 000m ² est réservée à l'aménagement futur d'un espace public (sente piétonne) - la 2nde de 8 060m ² est affectée au projet de construction d'un bâtiment d'une surface de plancher de 15 242m ² , pour le CIRC.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à la démolition du bâtiment de l'Etablissement Français du Sang (EFS), construction d'un bâtiment (ht 21.73m) de recherche et conférences, en R+4 avec 2 niveaux de sous-sol, pour le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), comprenant :

- bureaux (recherche et administratifs) = 53% de la SDP totale,
- laboratoires standards de type L1 et spécialisés de type L2/L3 et biobanque (76 cuves d'azote liquide et 270 congélateurs) = 13.6% de la SDP totale,
- locaux communs (auditorium 300 places, salles de réunion 100, 50 et 10 places, hall d'accueil, bibliothèque, cafétéria 150 places, locaux personnel...) = 23.6% de la SDP totale,
- locaux techniques pour le fonctionnement du bâtiment et spécifiques aux laboratoires spécialisés = 9.8% de la SDP totale.

Ce bâtiment s'inscrit dans un ensemble d'espaces extérieurs (voirie de desserte interne/stationnement aérien de 20 places ouvertes au public (uniquement visiteurs du CIRC) et accessibles après contrôle, parvis, espaces verts avec bassin d'infiltration des eaux pluviales de 262m³). Une cuve d'azote liquide de 20m³ se trouvera dans la zone technique nord du tènement, à l'extérieur du bâtiment. Cette cuve respectera la réglementation en vigueur, comme celle déjà existante sur le site de Lyon 8.

4.2 Objectifs du projet

La Métropole de Lyon affirme par ce projet sa volonté de soutenir la recherche et le développement autour des sciences du vivant afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire et afin d'accroître sa visibilité européenne et mondiale au travers de la constitution d'un pôle regroupant institution internationale et nombreux acteurs économiques. Il s'agit de faire du CIRC un bâtiment ouvert sur le monde extérieur, un lieu de colloques et une vitrine de l'excellence lyonnaise de demain.

Le projet immobilier s'inscrit dans le Biopôle de Gerland.

Actuellement, le CIRC se trouve dans une tour située cours Albert Thomas à Lyon 8ème, devenue obsolète et vétuste. Le nouveau bâtiment permettra au CIRC de bénéficier d'un nouvel outil plus performant et plus grand.

La présence d'un tel équipement doit également marquer symboliquement le territoire lyonnais.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée des travaux : 27 mois (2 mois de préparation + 24 mois d'exécution + 1 mois OPR)

Nombre de phases : 1

Démolition : hors opération de construction

Charte chantier vert (chantier à faibles nuisances) : oui (voir pièce jointe n°1)

PGC SPS : oui (voir pièce jointe n°2)

Installation, organisation, sécurité et hygiène du chantier : voir pièce jointe n°3

Plan d'organisation de chantier : voir pièce jointe n°4

L'aménagement de la sente piétonne est prévue dans le cadre d'un autre projet ultérieur ; néanmoins, le tènement qui lui est réservé servira à l'implantation de la base vie et des stockages de matériaux du chantier de construction du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet correspond à un îlot d'activités inséré au sein du tissu urbain de Gerland, offrant une programmation mixte :

- Au sous-sol -2 : activités de stationnement regroupant un parc de 110 places de véhicules légers , motos et 100 places de vélos
- Au sous-sol -1 : activités de stockage, traitement et conservation d'échantillons de laboratoires (76 cuves d'azote liquide 1.35m3, 270 congélateurs, laboratoires, locaux techniques)
- Au RDC : activités d'accueil, conférences, réunions, formation regroupant un auditorium, des salles de réunions, une bibliothèque une cafétéria (avec 3/4 chambres froides, ainsi que des locaux logistiques (halls de livraisons, stockage)
- Au R+1 : activités de recherche regroupant des laboratoires (avec 3 chambres froides) et des bureaux
- Au R+2 : activités de recherche regroupant les locaux techniques des laboratoires et des bureaux
- Au R+3 : activités de recherche regroupant des bureaux
- Au R+4 : activités administratives et de recherche regroupant des bureaux

L'effectif global maximum est estimé à 1 300 personnes (public+personnel).

Le bâtiment générera donc, durant sa phase d'exploitation :

- des flux de déplacement pendulaires pour le personnel, principalement le matin et le soir
- des besoins de stationnement pour les utilisateurs rejoignant le bâtiment en voiture
- des flux spécifiques de poids lourds liés aux activités du bâtiment (nord du bâtiment), estimés à environ 25PL par jour
- des flux de piétons et de cyclistes.

Le bâtiment sera raccordé au chaud et froid urbain pour son chauffage et sa climatisation. Un groupe électrogène (avec une cuve enterrée sous la voirie, de 15 000litres avec double enveloppe et bassin de confinement) est également prévu pour secourir le bâtiment.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Un permis de construire sera déposé à la fin du 1er semestre 2018, avec une étude de sûreté et sécurité publique.

- Si nécessaire une procédure de déclaration ICPE sera réalisée dans le courant du 2ème trimestre 2018, en fonction des équipements techniques mis en place pour le fonctionnement même du bâtiment qui seront définis lors des phases d'études ultérieure (ex : climatisation) et en fonction des produits utilisés pour le process de laboratoires dont les quantités dépendent du CIRC et qui sont aujourd'hui encore non précisément définies (ex: produits chimiques, solvants, radioactifs, congélateurs, chambres froides...).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Terrain alloué à l'opération de construction	- 8 060m ²
- Surface de plancher	- 15 242m ²
- Longueur de voirie	- 90ml
- Stationnement aérien	- 20 places VL PMR
- Stationnement souterrain	- 110 places VL/100 places vélos

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1-3 rue du Vercors
69007 LYON

entre l'avenue Tony Garnier, la rue du Vercors et l'impasse du Vercors

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 4 9 ' 3 3 " 02 Lat. 4 5 ° 4 3 ' 3 6 " 57

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans le Rhône 2015/208 approuvé par arrêté préfectoral n° DDT_STS_2015_10_20_01 en date du 3/11/2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La halle Tony Garnier et le stade de Gerland.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir pièce jointe n°5-sols pollués. Ce site sera dépollué dans le cadre d'une autre opération (déconstruction/dépollution) réalisée en amont de l'opération de construction du bâtiment.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un terrassement des sols avec évacuation des terres excavées sur un site extérieur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction et de terres végétales extérieurs au site. Il n'est pas prévu d'usage spécifique des ressources du sol et sous-sol du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site déconstruit et dépollué sera vierge de toute faune et flore. Dans le cadre de la construction, en complément de la liste des végétaux du plan-masse Espaces extérieurs, le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts composés de 3 strates de végétaux : couvre-sols/arbustes et arbres (voir pièce jointe n°7). De plus, la toiture-terrasse sera végétalisée par une végétation extensive. La maîtrise d'oeuvre s'encadre d'un atelier de paysagiste ILEX. La végétalisation du site s'inscrit dans le prolongement du parc de Gerland en direction du Nord et sera en cohérence avec l'aménagement paysager de la future sente piétonne à l'ouest du tènement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation (PPRNI)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Laboratoires P2 et P3 (confinement) et rejet des effluents de solvants par les sorbonnes de laboratoire dans l'air. Selon notre état de connaissance, le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment accueillera quotidiennement 130 VL et 25 PL au maximum, ce qui n'est pas de nature à modifier le trafic actuel en périphérie du site. En fonction de l'activité propre au CIRC, ce trafic ne se concentrera pas sur des plages horaires précises. Pour mémoire, l'EFS accueille actuellement 98 places VL, ainsi que des PL (nombre inconnu). Le futur trafic apparaît sensiblement similaire au trafic actuel.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Hormis de façon ponctuelle au démarrage par les groupes électrogènes qui devraient être isolés, par les équipements techniques qui seront installés et par les livraisons, le bâtiment ne sera pas source de bruit. Le bâtiment ne génère pas de nuisances sonores particulières. Par contre, il se situera en bordure de l'avenue Tony Garnier, classé en catégorie 2.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis par de ponctuels rejets aériens de solvants par les sorbonnes, le bâtiment n'engendrera pas d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un plan de mise en valeur lumineuse du bâtiment.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des vapeurs de solvants via les évacuations des sorbonnes (vapeurs filtrées avant rejet conformément à la réglementation).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera des rejets d'assainissement (eaux usées/eaux vannes/eaux pluviales). Le projet met en place un réseau séparatif EU/EV/EP, avec rétention et infiltration des EP. Les EU/EV seront collectés sur le réseau d'assainissement public.</p> <p>Certaines eaux de laboratoires seront collectées dans des bacs de rétention et récupérées par une entreprise spécialisée pour traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées provenant de la cuisine seront collectées dans le réseau d'assainissement public après avoir été traité via un bac à graisses et féculés.</p> <p>Une convention de déversement entre le CIRC et la Métropole de Lyon autorise le CIRC à rejeter certains effluents dans le réseau public (voir pièce jointe n°6).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Déchets non dangereux (type domestique tels que papier, verre, DIB, etc), - Déchets dangereux tels que déchets radioactifs, déchets de laboratoire (DASRI), déchets de solvants. Tous ces déchets dangereux sont traités par des filières spécialisées. Pas de déchets inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre de 2 bâtiments historiques (stade de Gerland et halle T. Garnier). Toutefois, il n'est pas en co-visibilité avec ceux-ci du fait de son éloignement par rapport à ceux-ci et aux masques créés par les bâtiments voisins (SANOFI-PASTEUR et ENS-institut de biologie et de chimie des protéines). Un travail collaboratif avec l'ABF et l'architecte-conseil de la Métropole est en cours (une réunion est prévue le 28/02/18).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe à proximité de deux projets :

- le premier situé à 200m environ (Tony Parker Academy-centre de formation et logements étudiants) sur la rue du Vercors, au sud du tènement, est en cours de construction et sera livré pour juin 2019,
- le second (Jardins du Lou-bureaux), situé à +500 m à l'est sur l'avenue T. Garnier, devrait débuter dans le courant du 2ème trimestre 2018.

Les travaux de construction du CIRC doivent démarrer dans le courant du 1er trimestre 2019 (durée 27mois). L'accès chantier se fera sur l'impasse du Vercors, au nord du tènement et n'engendrera pas de perturbation sur le trafic de l'avenue T. Garnier. Le traitement correctif des nuisances générées par le chantier (bruit, poussières...) est prévu dans le cadre du marché de conception-réalisation (en cours de notification, les études de conception suivront et doivent se terminer en décembre 2018). Les solutions techniques de ce traitement seront apportées par le groupement dans une phase d'études ultérieure (PRO).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet se situera sur un terrain en extra-territorialité, car dépendant de l'ONU.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement, réduction, compensation et intégration environnementale envisagées par le projet sont :

- la dépollution des sols préalable à l'aménagement du site (opération déconstruction/dépollution du bâtiment de l'EFS)
- l'intégration paysagère de l'opération, par le travail du plan-masse vis-à-vis de l'organisation des aménagements au sein du site notamment par la création d'espaces extérieurs et par la recherche d'une qualité architecturale offrant une forte amélioration par rapport à l'état actuel du site
- le développement d'espaces verts par l'aménagement d'un îlot central planté d'espèces végétales; la palette végétale variée et adaptée au territoire, ainsi que la végétalisation des toitures terrasses.
- la mise en place d'un système d'assainissement séparatif, et d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, par rétention puis par infiltration directe sur site dans les sols, limitant les risques de ruissellement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des faibles enjeux environnementaux du projet et des mesures déjà intégrées au projet, l'impact de ce dernier est faible et n'est pas de nature à nécessiter une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1- Extrait du PFTD - chantier à faibles nuisances 2- PGC SPS Niveau 1 3- Extrait du CCA - installation, organisation, sécurité et hygiène du chantier 4- Plan d'organisation de chantier 5- Sols pollués 6- Autorisation de déversement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 14 février 2018

Signature



GRANDLYON
la métropole
Le Directeur du Patrimoine
et des Moyens Généraux

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Hervé RENUCCI

